

## REPORTING MENSUEL

### LABELLISATION



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne FCPR Natixis Solidaire. [www.finansol.org](http://www.finansol.org)

Le FCPR NATIXIS SOLIDAIRE est destiné à être souscrit par des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) « Solidaires » gérés par Natixis Asset Management et commercialisés par Natixis Interépargne. Les FCPE solidaires sont obligatoirement proposés aux salariés dans le cadre de leur Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou leur Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO).

### PRINCIPE D'INVESTISSEMENT

Le FCPR NATIXIS SOLIDAIRE est destiné à être investi pour au moins 35% de son actif en titres émis par des entités agréées par l'autorité administrative, en tant qu'entreprises solidaires. La performance du Fonds intègre principalement une dimension « sociale » en complément de la performance financière obtenue par les investissements réalisés par les FCPE solidaires.

### CARACTÉRISTIQUES

Société de Gestion : NATIXIS ASSET MANAGEMENT  
Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

### GÉRANT PRINCIPAL

EMMANUEL GAUTIER

### FRAIS

Droits d'entrée (max.) % : 10,0  
Droits de sortie (max.) % : 2,0  
Frais de gestion (max.) % : 0,5

### ACTIF NET ET VALORISATION

Actif net(Euro) : 53 187 864,8  
Nombre de parts : 487 676,0  
Valeur liquidative(EUR) : 109,1

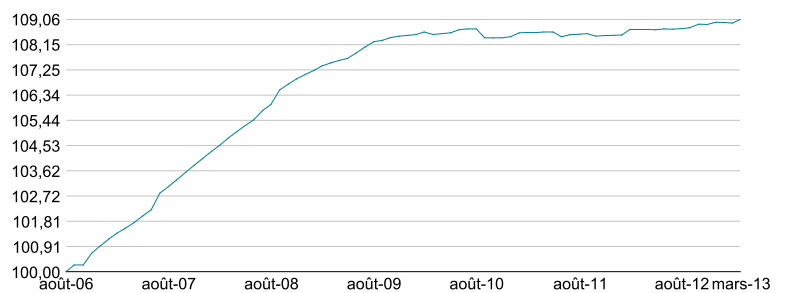
### EMETTEURS SOLIDAIRES EN % DE L'ACTIF NET

Emetteurs	Poids
ACTED	3,6
ADIE	3,5
ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	2,1
AUTONOMIE ET SOLIDARITE S.A.	0,8
BRETAGNE ATELIER	0,1
CAISSE SOLIDAIRE	0,2
EHD	6,3
EMETT DIVERS POUR BILLETS A ORD	2,6
EQUISOL	0,5
EUROFIDEM	5,7
FCPR SENS	0,8
FEDERATION HABITAT ET HUMANISME	2,3
FEMU QUI S.A.	0,5
FONCIERE D'HAB.ET HUMANISME	8,6
FONCIERE TERRE DE LIENS	4,7
HERRIKOA SA	0,8
NEF CAPITAL ETHIQUE MANAGEMENT	4,3
PHITRUST PARTENAIRES	0,3
PROLOG UES	5,6
PROMOTION PARTICIPATION COOPERATION ECONOMIQUE	3,2
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	0,4
SOCIETE D'INVESTISSEMENT FRANCE ACTIVE - S.I.F.A.	9,9
SOFINEI	0,2
SOGAMA	2,3
<b>Total titres solidaires détenus :</b>	<b>69,3</b>
<b>Ratio Réglementaire de détention des titres solidaires :</b>	<b>35</b>

### PERFORMANCES NETTES DE FRAIS DE GESTION (%)

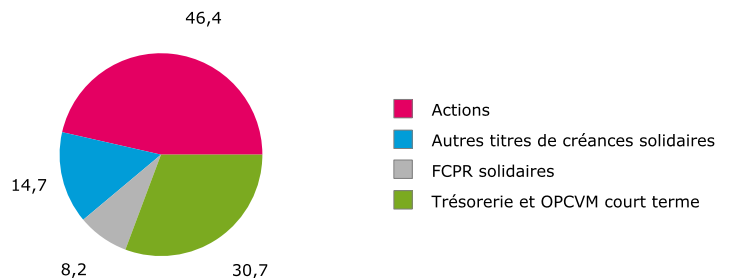
	1 MOIS	3 MOIS	DÉBUT ANNÉE	1 AN	3 ANS	5 ANS
Fonds	0,12	0,09	0,09	0,33	0,50	4,06

### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE - (base 100 au 31/08/2006)

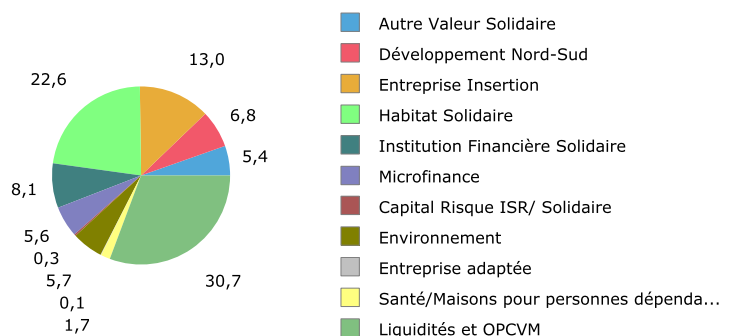


Les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

### RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



### RÉPARTITION PAR SECTEUR SOLIDAIRE



REPORTING MENSUEL



**Emmanuel Gautier**  
Gérant- Responsable Gestion solidaire

**L'entreprise solidaire est une entreprise non cotée dont :**

**soit 30% des salariés** sont en contrat d'insertion par l'activité économique, en contrat de travail aidé (contrat emploi-jeune, contrat accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, contrat jeune en entreprise, contrat initiative-emploi, contrat d'insertion RMA, contrat d'activité adulte-relais), en contrat de professionnalisation dans le cadre de convention de groupements d'employeurs, bénéficie de l'accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi ou sont reconnus travailleurs handicapés.

**soit l'entreprise est constituée sous forme** d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, **et, la moyenne des rémunérations des cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas cinq fois le SMIC.**

Les entreprises d'insertion par l'activité économique conventionnées par l'Etat et les entreprises adaptées conventionnées par l'Etat bénéficient de droit de l'agrément d'entreprise solidaire.

Les organismes dont l'actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires ou les établissements de crédit dont 80 % de l'ensemble des prêts et des **investissements sont effectués en faveur des entreprises solidaires sont également assimilés aux entreprises solidaires.**



Regards sur des investissements : Terre de Liens

Le secteur de l'agriculture solidaire

▪ **Marché**

L'agriculture biologique représentait en 2010 : 2,46 % de la surface agricole utile en France, environ 20 000 exploitations, 1,9 % du marché alimentaire total (contre 1,1 % en 2005), soit 3 Md€

Potential : croissance de la consommation bio de 12% annuel depuis 2006; 300 nouvelles exploitations en moyenne chaque mois.

Participants : agriculteurs, réseaux AMAP

Statuts des acteurs : SCA, SAS, SARL, EURL, foncières agricoles, coopératives agricoles



UNE RICHESSE À CULTIVER

Le mouvement associatif de Terre de Liens

Terre de Liens propose de changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, les membres de Terre de Liens agissent, aiguillonnent, débattent et soutiennent les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et sa planète. Terre de Liens participe ainsi à recréer une responsabilité individuelle et collective pour la préservation du bien commun que représente la terre.

Actualités des finances solidaires

**L'Europe se saisit de la question de la finance solidaire**

Le parlement européen a adopté, mardi 12 mars, un règlement créant un label « Fonds d'entrepreneuriat social européen ».

C'est une grande première : le parlement européen a adopté le premier texte législatif en matière de finance solidaire et d'entrepreneuriat social. Ce projet de règlement, voté par les eurodéputés à une très large majorité (603 voix sur 676 votants) créé un nouvel outil de financement propre aux entreprises sociales.

